LES VOIX.FR a:t:a:a

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 3
Paris, le 2 novembre 2026

Doublage et IA : les comédiens de voix et les traducteurs remettent dix propositions au Sénat

Le 30 octobre, au Palais du Luxembourg, les associations Les Voix et ATAA ont réuni artistes, auteurs, juristes, élus et entrepreneurs autour d'une question : ***les artistes-auteurs et interprètes seront-ils les victimes du grand effacement ?***

83 % des Français veulent des versions françaises doublées et adaptées par des humains, et non par une intelligence artificielle, selon le sondage de l'Ifop dévoilé lors du colloque. Les deux associations ont remis l'Appel du 30 octobre et ses dix propositions à Pierre-Antoine Levi, président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat (Union Centriste & Indépendants). Il s'est engagé à porter la première proposition, pour la modification du décret relatif au visa d'exploitation, auprès de la ministre de la Culture.

POURQUOI CE COLLOQUE

Le doublage et l'adaptation font vivre près de 15 000 professionnels et plus d'une centaine d'entreprises, dans une filière de 650 à 700 millions d'euros de chiffre d'affaires. Chaque version française est écrite par un auteur, qui cherche le mot juste et la synchronisation parfaite, puis interprétée par un comédien. Toute une génération de Français a grandi avec ces voix, souvent sans connaître les visages qui les portent.

L'intelligence artificielle générative clone déjà des voix sans consentement et s'entraîne sur le travail des artistes et des auteurs. Le risque est documenté depuis longtemps. Parmi d'autres travaux :

- **Sénat, juillet 2025.** Le rapport de la commission de la culture « Création et intelligence artificielle : de la prédation au partage de la valeur », adopté à l'unanimité, alerte sur « le risque de disparition pure et simple de certains métiers, comme ceux de graphiste, de doubleur ou de traducteur ».
- **CSPLA, juin 2025.** Le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique publie son rapport de mission sur la rémunération des contenus culturels utilisés par les systèmes d'intelligence artificielle.
- **Proposition de loi Darcos.** Adoptée à l'unanimité par le Sénat le 8 avril 2026, elle crée une présomption d'exploitation des contenus culturels par les fournisseurs d'IA. Elle sera examinée à l'Assemblée nationale le 19 novembre.
- **Assemblée nationale, juillet 2026.** Le rapport d'information dont Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine (Renaissance), est rapporteure, consacre une section aux doubleurs et une aux traducteurs.

Les comédiens ont aussi porté leur message en public. En février 2026, sur la scène des César diffusés par Canal +, Emmanuel Curtil, voix française de Jim Carrey, a demandé à la ministre de la Culture de légiférer pour « protéger les artistes et le public plutôt que les intérêts des géants de la tech ». La séquence a été rediffusée au colloque.

L'État a pris la parole. En mai 2026, à Cannes, la ministre de la Culture a annoncé que le CNC réserverait ses aides à la création humaine. Le 7 septembre 2026, au Sommet Lumière, le président de la République a estimé que laisser l'intelligence artificielle se substituer « aux auteurs, aux créateurs, aux doubleurs » serait « une erreur formidable ».

Le Mexique, lui, a légiféré. Le colloque « **Intelligence artificielle générative et culture audiovisuelle : les artistes-auteurs et interprètes victimes du grand effacement ?** », organisé avec le soutien de l'Adami, de la Spedidam et du CNC, propose de passer du constat à la décision.

Il s'est ouvert sur un spot créé pour l'occasion, où Richard Darbois et Jean-Philippe Puymartin, voix françaises de Buzz l'Éclair et de Woody, donnaient la réplique.

TROIS TABLES RONDES, UN DÉBAT CONTRADICTOIRE

Hervé Marseille, sénateur des Hauts-de-Seine, président du groupe Union Centriste & Indépendants du Sénat (UDI), a ouvert les travaux, placés sous son haut patronage.

Il a posé trois exigences : le consentement, la transparence et le juste partage de la valeur.

Les débats ont été animés par François Sorel, rédacteur en chef à BFM Business.

> *« Un artiste doit pouvoir garder la maîtrise réelle des usages de sa voix et de son interprétation. [...] Le grand effacement n'est pas une fatalité. Les choix collectifs peuvent encore infléchir le cours de cette transformation. »*
>
> **Hervé Marseille, sénateur des Hauts-de-Seine**

Comprendre.

Le prospectiviste Stéphane Mallard a assumé le rôle du contradicteur : pour lui, « on est au début de la fin du travail humain ». Il a pourtant reconnu qu'il ferait partie de ceux qui voudront un doublage humain, et que l'organisation de la société relèverait de « choix politiques ».

Le producteur Stephan Kalb, membre fondateur de l'association Les Voix, utilise l'IA tous les jours, pour la météo d'un tournage ou la préparation d'un dossier, mais refuse qu'elle remplace les artistes. Il rappelle que « personne dans ce pays ne fait de films ou de documentaires sans aide publique », et que cette aide a pour contrepartie l'emploi. Il parle d'un « péché originel » : « Tout a été volé, sans rémunération. »

L'autrice Estelle Renard, cofondatrice de l'ATAA, a démonté le mythe du gain de temps : on met plus longtemps à remettre d'équerre le texte de la machine qu'à traduire soi-même, mais on propose aux traducteurs des tarifs « deux fois, trois fois, quatre fois inférieurs ». Résultat : des textes faits dans l'urgence, qui nourrissent la machine de mauvais contenus.

Céline Calvez a rapporté les conclusions de son rapport, nourri par l'audition de deux cents personnes : « la substitution a déjà commencé en coulisses », chez les figurants et les petits rôles, et les modèles, entraînés à 95 % sur des contenus anglo-saxons menacent d'appauvrir la langue française.

> *« Doubler, c'est adapter une culture, pas transposer des mots. »*
>
> **Propos de Patrick Kuban lors de son audition par la mission de l'Assemblée nationale, cités par Céline Calvez**

Emma Rafowicz, députée européenne, vice-présidente de la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen (Parti socialiste), a refusé le « il n'y a pas d'alternative » : le pillage des œuvres est pour elle un choix de gouvernance, pas une fatalité technique. Elle a eu ces mots pour les comédiens présents :

« J'ai grandi avec vos voix. »

Ressentir.

Dans une allocution filmée, Denis Podalydès, de la Comédie-Française, a raconté avoir découvert l'automne dernier une chaîne de plus de 100 000 abonnés où une voix fabriquée à partir de ses enregistrements lisait des textes de philosophie qu'il n'avait jamais enregistrés.

> *« Il y a des acteurs morts dont la voix est vivante. Il y a aujourd'hui des acteurs vivants dont la voix est morte, assassinée par la manipulation frauduleuse. [...] Les voix qui nous entourent partout, tout le temps, doivent rester des voix humaines. Il faut que la loi le garantisse. »*
>
> **Denis Podalydès, de la Comédie-Française, allocution filmée**

Françoise Cadol, voix française d'Angelina Jolie, a résumé ce que ressentent les comédiens dont la voix est reprise sans accord : « Volé, méprisé. »

Elle refuse de prêter son jeu au timbre d'Angelina Jolie, une pratique déjà évoquée dans certains contrats d'acteurs américains : chaque langue porte une manière de penser, de plaisanter, d'émouvoir.

Elizabeth Le Hot, directrice générale de l'Adami, a livré les résultats d'une enquête menée auprès des comédiens de doublage associés à l'Adami : 46 % se sont déjà vu proposer une clause IA dans un contrat, et 49 % ne la comprennent pas. Elle a cité un contrat à 3 000 dollars pour enregistrer sa voix et son image en une matinée, « aucune limite géographique, aucune limite de temps », et le cas d'un comédien qui avait tenté de négocier sa clause : il n'a jamais été rappelé, et le doublage s'est fait sans lui. L'Adami défend Denis Podalydès en justice et va défendre 23 comédiens de doublage.

Depuis la salle, un représentant du Syndicat indépendant des artistes-interprètes a rapporté une proposition entendue en négociation : ne faire appel à une voix humaine que lorsqu'une réplique ne restitue pas une expression typiquement française. Un délégué des agents artistiques a résumé le rapport de force pour les comédiens moins connus : « Soit tu acceptes, soit on va prendre quelqu'un d'autre. »

L'avocat Jonathan Elkaïm (Hiro Avocats) a rappelé que la Cour de cassation a reconnu, le 24 juin 2026, la voix comme un droit autonome, et détaillé les recours d'un comédien dont la voix est clonée, de la mise en demeure de l'hébergeur à l'action en justice.

La preuve reste difficile, « comme gravir l'Everest à mains nues », selon Elizabeth Le Hot : aucun outil ne permet encore d'identifier avec certitude la voix d'un comédien dans un contenu synthétique.

Frédéric Olivennes, directeur général du groupe Audiens, compte un peu moins de 4 000 comédiens de doublage. L'effet de l'IA sur leur emploi n'est pas encore mesurable, mais c'est selon lui « juste une histoire de temps », et « c'est la régulation qui va faire la clé de tout ».

David Frilley Kagansky, gérant de NINA et président de Titra Film, studio familial fondé en 1933, a alerté sur la disparition des petits rôles, porte d'entrée des jeunes comédiens, et pris un engagement : « S'il y a une régulation, on suivra. »

Protéger.

Erika Rebollar, attachée de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade du Mexique en France, a présenté les réformes de 2026, qui soumettent le clonage d'une voix à un accord préalable et écrit et réservent le doublage aux interprètes humains. Le Mexique réalise, selon elle, 70 % du doublage en espagnol.

L'avocate Mathilde Croze (cabinet Lerins) a présenté la modification du visa d'exploitation que proposent les associations : le studio de doublage devra utiliser des textes écrits par des humains et recourir à « des comédiens de chair et d'os ». Elle a aussi évoqué l'étiquetage des contenus générés, la protection des programmes pour enfants et le décret sur les directives post mortem, toujours attendu au ministère de la Justice : aujourd'hui, ce sont les héritiers qui décident de la réutilisation de la voix d'un artiste disparu.

> *« On ne va pas interdire l'IA, c'est impossible d'un point de vue juridique. Donc il va falloir venir faire des ajustements à différents endroits pour protéger les comédiens, mais pas que les comédiens. »*
>
> **Mathilde Croze, avocate associée, cabinet Lerins**

Valérie-Laure Benabou, professeuse de droit à l'université Paris-Saclay, a ouvert une perspective nouvelle. Le droit existant offre des réponses, mais il y a des « trous dans la raquette ».

Face au « couteau sous la gorge » des contrats, elle propose de s'appuyer sur le droit moral, qui ne peut être cédé.

Elle rappelle que l'Europe peut fermer son marché aux productions contraires à ses valeurs : « On a encore le droit de choisir. » Et elle invite à aller au-delà de l'exception culturelle.

> *« Quand on parlait tout à l'heure d'exception culturelle, est-ce qu'aujourd'hui on n'a pas besoin, plus que d'exception culturelle, de parler non pas d'exception humaine, parce que ce serait scandaleux de dire que l'humain est l'exception, mais de principe de sociabilité humaine ? [...] Je pense que c'est quelque chose qui est absolument nécessaire. »*
>
> **Valérie-Laure Benabou, professeuse de droit, université Paris-Saclay**

Le CNC a rappelé la règle qu'il applique depuis début octobre : une prestation technique qui remplace un artiste-interprète n'est plus aidée. Le comédien et directeur artistique Jean-Philippe Puymartin, quarante ans de métier, a lancé : « Le pays de l'exception culturelle depuis 30 ans, qu'est-ce qu'on attend pour mettre à jour l'exception culturelle ? »

Dans la salle, Brigitte Lecordier, voix de nombreux programmes pour la jeunesse, a demandé une vigilance particulière pour les enfants, qui apprennent à parler avec ces voix, et refusé que les comédiens deviennent « des rentiers de la voix » : ils veulent continuer à exercer leur métier et le transmettre aux jeunes générations.

L'APPEL DU 30 OCTOBRE ET LES ENGAGEMENTS PRIS

> *« La version française d'une œuvre, c'est une création. C'est écrit par des auteurs, interprété par des artistes. Le Mexique a légiféré, le Sénat a alerté, il est temps que la France décide. »*
>
> **Les associations Les Voix et ATAA, en clôture du colloque**

Les dix propositions remises à Pierre-Antoine Levi :

- **1.** Modifier le décret relatif au visa d'exploitation : la version française d'une œuvre est écrite et interprétée par des humains.
- **2.** Conditionner les aides publiques à un doublage, une traduction et un sous-titrage réalisés par des humains, pour les films comme pour les séries.
- **3.** Exiger un consentement exprès, écrit et spécifique pour tout clonage ou usage d'une voix par une IA.
- **4.** Élargir le champ de la protection accordée aux artistes-interprètes au titre des droits voisins aux utilisations dérivées de leur interprétation.
- **5.** Renforcer la protection contre les deepfakes représentant l'image ou les paroles d'une personne sans son consentement.
- **6.** Imposer la transparence et la traçabilité des œuvres, voix et interprétations utilisées pour entraîner les modèles.
- **7.** Appliquer de manière ambitieuse l'étiquetage des contenus générés prévu par le règlement européen, doublage et publicité sonore compris.
- **8.** Généraliser des clauses types « voix humaine, écriture humaine » dans les contrats des diffuseurs, plateformes et studios.
- **9.** Pérenniser l'Observatoire de l'IA d'Audiens, de l'Afdas et du CNC, et créer un label « VF, création humaine ».
- **10.** Porter l'exception culturelle comme cadre européen de régulation de l'IA générative.

Pierre-Antoine Levi a retenu la première proposition. Le décret prévoit déjà qu'une version doublée doit être réalisée dans des studios situés en France ou en Europe. Préciser qu'elle doit l'être par des femmes et des hommes « ne demande pas de loi » et « ne coûte rien au budget de l'État », a-t-il souligné : cela « relève de la seule volonté du gouvernement ».

> *« Les paroles sont là, il faut maintenant des actes. [...] Je m'engage officiellement à la porter auprès de la ministre de la Culture. [...] Les voix que nous aimons ne sont pas des données. Ce sont des femmes et des hommes avec leurs talents et leurs sensibilités. »*
>
> **Pierre-Antoine Levi, sénateur de Tarn-et-Garonne, président de la commission de la culture du Sénat**

Il a ajouté que les propositions sur le consentement, la transparence des données d'entraînement et l'étiquetage rejoignent les travaux de sa commission, qui continuera à s'en saisir. Sur la proposition de loi Darcos, examinée le 19 novembre à l'Assemblée nationale dans la niche du groupe socialiste, il a indiqué que des négociations sont en cours sur une centaine d'amendements. Il a aussi cité l'Italie, dont la loi sur l'intelligence artificielle précise que le droit d'auteur protège les œuvres de création humaine.

Emma Rafowicz portera au Parlement européen l'interdiction, pour les plateformes culturelles, d'héberger des contenus générés par l'IA. Son rapport Agora conditionne les fonds culturels européens à une création 100 % humaine.

> *« Le choix de ne pas avoir de transparence, de ne pas rémunérer, de ne pas demander le consentement, c'est un choix, et c'est un choix de gouvernance qu'il faut condamner avec force. »*
>
> **Emma Rafowicz, députée européenne**

LES FRANÇAIS ONT DÉJÀ TRANCHÉ

Frédéric Dabi, directeur général d'Ifop Opinion, a présenté les résultats complets du sondage réalisé pour Les Voix les 22 et 23 octobre 2026 auprès de 1 010 personnes. Les réponses sont massives et homogènes, quels que soient l'âge et la sensibilité politique.

- **84 %** veulent que les œuvres financées en partie par de l'argent public soient doublées, sous-titrées et audiodécrites par des humains (52 % tout à fait).
- **83 %** sont favorables à ce que la France impose, comme le Mexique, que les versions françaises des films étrangers sortant au cinéma soient doublées et adaptées par des humains, et non par une intelligence artificielle (53 % tout à fait).
- **82 %** estiment que défendre la langue française face à l'intelligence artificielle devrait être une priorité nationale (47 % tout à fait).
- **81 %** souhaitent davantage d'action des pouvoirs publics pour réguler l'intelligence artificielle dans les métiers du doublage et de l'adaptation (41 % tout à fait).
- **78 %** jugent que remplacer les comédiens et les auteurs-adaptateurs par l'intelligence artificielle serait une perte de souveraineté culturelle (47 % tout à fait).
- **74 %** considèrent que le doublage fait partie de l'exception culturelle, au même titre que le cinéma ou la langue (30 % tout à fait).

Un consensus rare. La mesure inspirée du Mexique rassemble 90 % des sympathisants de gauche, 88 % de ceux de la majorité présidentielle, 85 % à droite, 83 % au Rassemblement national et à Reconquête, et 76 % des personnes sans préférence partisane. Les plus jeunes sont les plus convaincus : 92 % des 18-24 ans. Sur la défense de la langue française, Frédéric Dabi a relevé 82 % chez les sympathisants de La France insoumise, 89 % chez ceux de Renaissance, 84 % chez ceux des Républicains et du Rassemblement national.

Une opinion stable. En avril 2025, un premier sondage Ifop pour Les Voix montrait déjà que 74 % des Français préfèrent regarder leurs films et séries en version française. 86 % jugeaient que remplacer les comédiens par l'IA détruirait un savoir-faire culturel français, 82 % qu'une voix artificielle ne transmet pas les mêmes émotions, et 73 % se disaient prêts à boycotter une œuvre doublée par une IA.

> *« Pas de différence politique, quasiment jamais, sur cette enquête. C'est un des rares sujets, quand on pense à la fracturation du pays, où les Français vont être très unanimes. [...] Ce qui est intéressant, ce n'est peut-être pas les 78 %, ce sont les 47 % qui disent “oui, tout à fait” : un jugement catégorique, ancré, et qui, je pense, ne bougera pas. »*
>
> **Frédéric Dabi, directeur général d'Ifop Opinion, au colloque du 30 octobre**

UN SUJET RICHE AUX MULTIPLES FACETTES

Les associations Les Voix et ATAA peuvent vous mettre en relation avec des comédiens, des traducteurs-adaptateurs et des juristes sur chacun de ces sujets.

- **Les voix clonées.** Des comédiens découvrent leur voix sur des chaînes ou dans des publicités qu'ils n'ont jamais enregistrées. Comment le prouver, comment se défendre ?
- **Les contrats IA.** Une clause IA déjà proposée à près d'un comédien de doublage sur deux parmi les associés de l'Adami, des cessions sans limite de temps ni de lieu, des comédiens écartés s'ils négocient.
- **La traduction au rabais.** La post-édition de textes produits par la machine, payée deux à quatre fois moins, et ce qu'elle change pour la qualité des versions françaises.
- **Le décret qui ne coûte rien.** Une mesure réglementaire, sans loi ni dépense, que le gouvernement peut prendre seul. Pourquoi n'est-elle pas encore prise ?
- **Le modèle mexicain.** Un pays qui réalise 70 % du doublage en espagnol a réservé le doublage aux humains. La France peut-elle suivre ?
- **Les voix des enfants.** Programmes jeunesse, livres audio : les enfants apprennent à parler avec ces voix. Faut-il des règles plus strictes ?
- **La voix des disparus.** Les héritiers décident aujourd'hui de la réutilisation de la voix d'un artiste mort. Le décret sur les directives post mortem attend toujours.
- **L'entrée dans le métier.** Les petits rôles et les ambiances, premiers emplois des jeunes comédiens, sont les premiers menacés.
- **L'Europe.** L'interdiction des contenus IA sur les plateformes culturelles, le rapport Agora, la directive sur le droit d'auteur : ce qui se joue à Bruxelles.
- **Le calendrier parlementaire.** La proposition de loi Darcos à l'Assemblée nationale le 19 novembre, le budget de la culture et l'engagement du président de la commission de la culture du Sénat.

MÉTHODOLOGIE DU SONDAGE

Sondage Ifop pour Les Voix.fr réalisé par questionnaire auto-administré en ligne du 22 au 23 octobre 2026, auprès d'un échantillon de 1 010 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Représentativité assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée), après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les résultats complets sont publiés sur le site de l'Ifop : https://www.ifopgroup.com/article/le-regard-des-francais-sur-le-doublage-a-lheure-de-lintelligence-artificielle/.

À PROPOS DES ORGANISATEURS

Les Voix est l’association des comédiens de voix. Elle réunit comédiens, auteurs-adaptateurs, producteurs, juristes et chercheurs pour faire émerger une régulation française de l’IA générative qui protège les artistes-interprètes et la création.

L’ATAA, association des traducteurs et adaptateurs de l’audiovisuel, représente celles et ceux qui écrivent, à partir d’une œuvre étrangère, le texte français que les comédiens vont incarner. Ses 650 adhérents écrivent les dialogues du doublage, les sous-titres, les sous-titres pour sourds et malentendants, les voice-over de documentaires, les audiodescriptions et les textes du jeu vidéo.

CONTACTS PRESSE

Patrick Kuban, Les Voix : 06 61 71 18 17
patrick.kuban@lesvoix.fr
Jean Vandecasteele, Les Voix : 06 12 16 01 60
jeanvdc@hotmail.fr